



Dossier du BHI N° S3/0302

LETTRE CIRCULAIRE 43/2014  
13 juin 2014

**MANUEL SUR LES ASPECTS TECHNIQUES DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES  
SUR LE DROIT DE LA MER - 1982**  
Publication C-51, nouvelle édition 5.0.0

Référence : A. LC de l'OHI 69/2013 du 29 novembre - *Manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer - 1982 (Publication C-51 – nouvelle édition 5.0.0)*  
B. LC de l'OHI 28/2006 du 7 mars - *Manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer - 1982 (4<sup>ème</sup> édition de la Publication S-51 de l'OHI)*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Comité de direction souhaite remercier les 44 Etats membres suivants qui ont répondu à la lettre en référence A. : Algérie, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Inde, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Malaisie, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Qatar, Roumanie, Arabie saoudite, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Tunisie, Emirats arabes unis et Royaume-Uni.

2. Quarante trois Etats membres ont approuvé le projet de nouvelle édition 5.0.0 de la publication C-51 - *Manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer - 1982*. Huit Etats ont fait des commentaires spécifiques sur les textes qui sont communiqués avec les réponses explicatives, en Annexe A. Ces commentaires ont été examinés par le BHI, conjointement avec le président et le vice-président d'ABLOS.

3. A la date de la référence A, l'OHI comptait 82 Etats membres dont trois Etats suspendus. Par conséquent, conformément au paragraphe 6 de l'Article VI de la Convention relative à l'OHI, la majorité requise pour l'adoption de cette nouvelle édition est de 40.

4. Suite à l'approbation de la majorité des Etats membres de l'OHI, comme indiqué ci-dessus, la nouvelle édition 5.0.0 de la C-51 a été examinée et par la suite approuvée par le Conseil exécutif de l'Association internationale de géodésie (AIG). Par conséquent, l'édition 5.0.0 de la C-51 est adoptée à la fois par l'OHI et par l'AIG. L'édition 5.0.0 sera prochainement disponible sur le site web de l'OHI, à la section téléchargement des publications de l'OHI. Les Etats membres sont invités à faire connaître cette nouvelle édition et à l'utiliser, selon qu'il convient.

5. L'édition 5.0.0 de la C-51 remplace l'édition précédente qui était annoncée à la référence B.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilles Bessero', is written over a circular stamp or seal.

Gilles BESSERO  
Directeur

Copie : Président du comité ABLOS

Annexe A : Réponses des Etats membres à la LC 69/2013 et remarques consolidées du président et du vice-président d'ABLOS ainsi que du BHI.

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC 69/2013 ET REMARQUES CONSOLIDEES  
DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT D'ABLOS AINSI QUE DU BHI**

**CANADA (Vote : OUI)**

Le Canada approuve les modifications au contenu du manuel dans la section géodésie (révision majeure) et dans d'autres sections sur les lignes de base et les frontières bilatérales (changements mineurs).

Notes :

Certaines figures sont de faible qualité (copies à faible résolution). Ceci est apparemment compensé par le fait que plusieurs d'entre elles font partie d'animations qui peuvent être téléchargées sur le site de l'OHI.

*Remarques : des figures de meilleure qualité seront insérées dans l'édition finale.*

**CHILI (Vote : OUI)**

Nous félicitons ABLOS pour la préparation de cette 5<sup>ème</sup> édition de la publication C-51. Nous espérons que la version espagnole sera mise à disposition dès que possible après approbation de cette nouvelle édition par les Etats membres.

*Remarques : le BHI espère recevoir des offres de soutien des Etats membres hispanophones pour la préparation de la version espagnole de la nouvelle édition.*

**FRANCE (Vote : OUI)**

Le SHOM propose la suppression de la phrase ajoutée au paragraphe 6.6 par rapport à l'édition n°4 : ("It is now generally accepted by these juridical bodies that the correct procedure for the delimitation of a maritime boundary is to calculate the equidistant/median line and then, if necessary, adjust this line to produce an equitable result.").

En effet, il ne paraît pas souhaitable dans un manuel technique de fixer une méthode issue d'une interprétation de la jurisprudence à un moment donné.

*Remarques : ces commentaires ont été pris en considération et le texte a été amendé en conséquence.*

**GRECE (Vote : NON)**

La Grèce souhaite signaler que la phrase suivante devrait figurer dans le corps principal du document : "The figures of this Manual do not intend to create any additional rights or additional obligations other than the provisions of UNCLOS (1982)".

*Remarques : ces commentaires ont été pris en considération et le texte a été amendé en conséquence.*

**JAPON (Vote : OUI)**

Bon travail. Attend à présent de plus amples développements.

**MEXIQUE (Vote : OUI)**

Il est utile que les Etats membres de l'OHI puissent disposer de cette publication en vue d'assurer une normalisation internationale sur les aspects techniques relatifs à la convention UNCLOS.

**PAYS-BAS (Vote : OUI)**

Le SH des Pays-Bas souhaite féliciter les auteurs pour leur excellent travail. Quelques commentaires mineurs :

1. Aux pages 3-4, « ENC » est un acronyme pour « Carte électronique de navigation » (comme dans la S-32 et dans l'ancienne édition).
2. Le numéro de section « 3.4.1 » n'est pas nécessaire étant donné qu'il n'y a pas de section « 3.4.2 » etc.

*Remarques : ces commentaires ont été pris en compte et le texte a été amendé en conséquence.*

**PEROU (Vote : OUI)**

Inclusion et développement du concept de « côte pertinente ».

*Remarques : ABLOS examinera toute nécessité de développer le concept de « côte pertinente » lors de la préparation de la prochaine édition.*